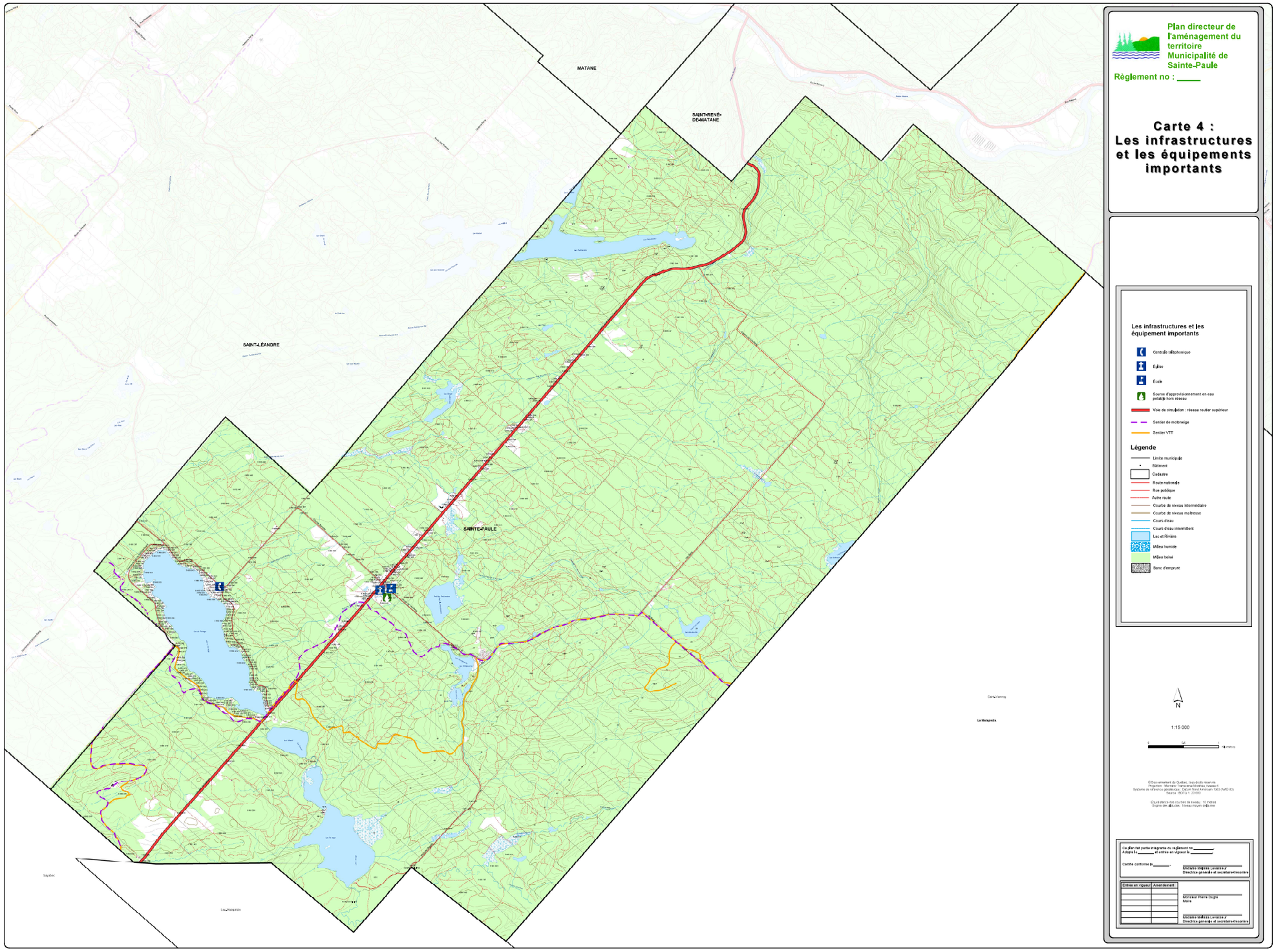

Plan directeur de l'aménagement du territoire
Municipalité de Sainte-Paule

Règlement no : _____

Carte 4 : Les infrastructures et les équipements importants

Les infrastructures et les équipement importants

- Centrale téléphonique
- Église
- École
- Source d'approvisionnement en eau potable hors réseau
- Voie de circulation : réseau routier supérieur
- Sentier de motoneige
- Sentier VTT

Légende

- Limite municipale
- Bâtiment
- Cadastre
- Route nationale
- Rue publique
- Autre route
- Courbe de niveau intermédiaire
- Courbe de niveau maîtresse
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac et Rivière
- Milieu humide
- Milieu boisé
- Banc d'emprunt

N

1:15 000

0 0,2 Kilomètres

©Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
Projection : Mercator Transverse Modifiée, fuseau 6
Système de référence géodésique : Datum Nord Américain 1983 (NAD 83)
Source : BDTQ 1: 20 000

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres
Origine des altitudes : niveau moyen de la mer

Ce plan fait partie intégrante du règlement no _____,
Adopté le _____ et entré en vigueur le _____

Certifié conforme le _____ :

Madame Mélissa Levasseur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Entrée en vigueur	Amendement

Monsieur Pierre Dugas
Maire

Madame Mélissa Levasseur
Directrice générale et secrétaire-trésorière